



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

information des consommateurs

Question écrite n° 112883

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention M. le ministre de la santé et des solidarités au sujet d'une étude allemande qui démontre que la cannelle contient une molécule qui, à long terme, est nocive pour le foie et les reins. En effet, la cannelle contient de la coumarine, molécule qui en tant que telle est interdite en Allemagne mais qui existe de manière naturelle dans cette épice. Selon la provenance et la qualité de l'épice le pourcentage de coumarine est plus ou moins fort. Or, il est avéré qu'au-delà de 2 mg de coumarine par kilo de cannelle le produit est dangereux car, à long terme, il y a des risques hépatiques. Aussi, elle souhaite savoir si le gouvernement a été sensibilisé sur ce sujet et si oui quelles sont les mesures de sécurité ou d'information qu'il envisage de mettre en oeuvre.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112883

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12911